



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
106<sup>ème</sup> Conférence et réunions connexes  
Ouagadougou, 9 - 15 septembre 2001



CL/169/C.1  
3 août 2001

## CONVOCATION

### 169<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL INTERPARLEMENTAIRE

Ouagadougou, 10 et 15 septembre 2001

---

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Conseil interparlementaire tiendra sa 169<sup>ème</sup> session au Centre de conférences "Ouaga 2000" où se déroulera la 106<sup>ème</sup> Conférence de l'Union interparlementaire.

- ▶ Les délégués voudront bien noter que la première séance se tiendra le lundi 10 septembre de 9 h.30 à 11 h.15. La deuxième séance se tiendra le samedi 15 septembre de 9 heures jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.
- ▶ Par ailleurs, lors de sa 234<sup>ème</sup> session tenue à Genève en juillet dernier, le Comité exécutif a décidé de proposer au Conseil de tenir une séance spéciale consacrée au débat de la réforme de l'Union. Cette séance aurait lieu le mardi 11 septembre de 14h.30 à 18h. 30 à la place du Débat général initialement prévu pour cet après-midi là.

#### 1. PARTICIPATION

Le Conseil se compose de deux membres de chaque parlement représenté à l'Union interparlementaire. La liste des membres du Conseil figure dans le Répertoire des Membres de l'Union, qui sont priés de bien vouloir confirmer les noms de leurs représentant(e)s au Conseil d'ici le 9 septembre 2001 au plus tard.

Conformément à l'article 2 du Règlement du Conseil, "un membre du Conseil empêché peut être remplacé par un autre représentant du Membre de l'Union en question, muni d'une autorisation à cet effet".

## 2. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE\*

L'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Comité exécutif à sa 233<sup>ème</sup> session (avril 2001), est le suivant :

### 1. Adoption de l'ordre du jour

*Le Conseil sera appelé à adopter son ordre du jour à l'ouverture de ses travaux. Il sera saisi d'une demande du Groupe australien concernant l'inscription à l'ordre du jour d'un point supplémentaire intitulé "La suspension de l'article 15.1 du Règlement de la Conférence à la 107<sup>ème</sup> Conférence de l'Union interparlementaire à Marrakech en faveur d'un débat exhaustif et ouvert sur le programme de réforme de l'UIP et les questions connexes".*

*Le Comité exécutif poursuivra l'examen de cette demande, lors de sa 235<sup>ème</sup> session (septembre 2001), conformément aux dispositions de l'Article 24.2d) des Statuts.*

### 2. Approbation du compte rendu de la 168<sup>ème</sup> session du Conseil

*Les membres qui souhaiteraient apporter des rectifications au compte rendu de la 168<sup>ème</sup> session (CL/168/SR.1) sont priés d'en aviser le Secrétariat par écrit avant l'ouverture de la 169<sup>ème</sup> session.*

### 3. Propositions relatives à l'élection du Président de la 106<sup>ème</sup> Conférence

*Conformément à la pratique de l'Union, un membre du Parlement hôte sera proposé par le Conseil pour élection à la présidence de la Conférence.*

### 4. Questions relatives aux membres de l'Union

- a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'Union
- b) Situation de certains membres

*Le Conseil sera saisi du rapport du Comité exécutif sur d'éventuelles demandes d'affiliation ou de réaffiliation et sur la situation de certains Membres.*

### 5. Rapport du Président

- a) Sur ses activités depuis la 168<sup>ème</sup> session du Conseil
- b) Sur les activités du Comité exécutif

*Le Conseil sera saisi du rapport de la Présidente sur ses activités et entendra un rapport sur les activités du Comité exécutif, y compris la 234<sup>ème</sup> session du Comité tenue à Genève en juillet 2001.*

### 6. Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Union depuis la 168<sup>ème</sup> session du Conseil

*Le Conseil sera saisi du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'Union depuis la 168<sup>ème</sup> session du Conseil.*

---

\*

Le Comité exécutif complétera, si nécessaire, le présent ordre du jour provisoire à sa 235<sup>ème</sup> session qui se tiendra à Ouagadougou en septembre 2001.

**7. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées**

a) Réunion parlementaire sur le commerce international;

*Le Conseil sera saisi d'un rapport sur la réunion parlementaire tenue à Genève du 8 au 9 juin 2001.*

b) Réunion parlementaire à la faveur de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

*Le Conseil sera saisi d'un rapport sur la réunion parlementaire tenue à Bruxelles le 14 mai 2001.*

c) Session parlementaire à la faveur du 2<sup>ème</sup> Forum mondial sur la lutte contre la corruption;

*Le Conseil sera saisi d'un rapport sur la session parlementaire tenue à La Haye le 28 mai 2001.*

d) Journée parlementaire à la faveur de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée;

*Le Conseil sera saisi d'un rapport sur la journée parlementaire tenue à Durban le 4 septembre 2001.*

**8. Coopération avec le système des Nations Unies**

*Le Conseil entendra un rapport sur la coopération entre l'Union et le système des Nations Unies et, notamment, sur l'état des négociations concernant l'établissement d'une relation nouvelle et renforcée entre l'Union et l'Assemblée générale des Nations Unies et ses organes subsidiaires.*

**9. Réforme de l'Union interparlementaire**

*Le Conseil sera saisi d'un rapport du Comité exécutif présentant les structures et le fonctionnement qui pourraient être ceux de l'Union à l'avenir pour répondre à sa mission.*

**10. Construction d'un nouveau siège pour l'Union interparlementaire à Genève**

*Le Conseil recevra les dernières informations concernant la construction du nouveau siège de l'Union à Genève.*

**11. Activités des organes pléniers et comités spécialisés**

*Le Conseil examinera les rapports des organes et comités suivants et tiendra des élections pour pourvoir les sièges vacants :*

a) Réunion des femmes parlementaires

b) Réunion des représentants des parties au processus de la CSCM

c) Comité des droits de l'homme des parlementaires

i) Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

ii) Rapport du Comité

d) Comité du développement durable

i) Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

ii) Rapport du Comité

e) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

i) Election d'un membre titulaire

ii) Rapport du Comité

f) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

g) Groupe de facilitateurs concernant Chypre

h) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

**12. Projet de programme et budget pour 2002**

*Le Conseil sera saisi des propositions du Comité exécutif concernant le programme et budget de l'Union pour 2002.*

**13. 107<sup>ème</sup> Conférence interparlementaire**

Marrakech (Maroc) 17-23 mars 2002

a) Etablissement de l'ordre du jour

b) Approbation de la liste des organisations internationales et autres entités à inviter à suivre, en tant qu'observateurs, les travaux de la Conférence

*Le Conseil sera saisi le 15 septembre des propositions du Comité exécutif concernant ces deux sous-points.*

**14. Prochaines réunions interparlementaires**

a) Conférences statutaires

b) Conférences spécialisées et autres réunions

*Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions prévues au programme de l'Union, ainsi que de toute proposition concernant de futures réunions.*

**15. Nomination de deux vérificateurs des comptes pour l'exercice 2001**

(Cf. Article 41 du Règlement du Conseil)

*Le Conseil procédera à cette nomination sur la base d'une proposition du Comité exécutif.*

**16. Elections au Comité exécutif**

(Cf. Article 23 des Statuts, articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil)

*Le Conseil sera appelé à élire deux membres pour remplacer M. I. Fjuk (Estonie) et Mme T. Yariguina (Fédération de Russie) dont le mandat viendra à expiration à la 106<sup>ème</sup> Conférence.*

**17. Nomination d'un Secrétaire général pour une période de quatre ans**

(1<sup>er</sup> juillet 2002 – 30 juin 2006)

Proposition du Comité exécutif (cf. Articles 21.m) et 24.2.i) des Statuts et article 3 du Règlement du Secrétariat)

*Le Conseil procédera à la nomination d'un Secrétaire général. Il est informé que, lors de sa 234<sup>ème</sup> session tenue à Genève du 30 au 31 juillet, le Comité exécutif a décidé à l'unanimité de recommander que le Secrétaire général sortant soit reconduit dans ses fonctions pour un nouveau mandat.*

### 3. POINTS SUPPLÉMENTAIRES

Conformément à l'article 13 du Règlement du Conseil, tout membre de celui-ci peut demander l'inscription de points supplémentaires à son ordre du jour. Il est rappelé qu'aux termes de l'Article 20.1 des Statuts, les compétences du Conseil sont limitées à la détermination et à l'orientation des activités de l'Union et au contrôle de leur accomplissement.

Toute demande d'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour est immédiatement transmise par le Secrétariat à tous les membres du Conseil. Après avoir entendu l'avis du Comité exécutif, le Conseil se prononce sur une telle requête à la majorité des suffrages exprimés si la demande a été reçue par le Secrétariat de l'Union au plus tard 15 jours avant l'ouverture de la session; sinon à la majorité des deux tiers.

### 4. DOCUMENTS

Les documents de travail relatifs à certains points de l'ordre du jour provisoire vous seront adressés ultérieurement.

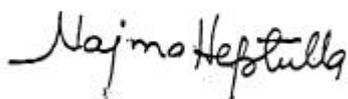
### 5. INFORMATIONS GÉNÉRALES

On trouvera dans la convocation de la 106<sup>ème</sup> Conférence (CONF/106/C.1) diverses informations concernant la session de Ouagadougou. En outre, l'invitation du Parlement burkinabè fournit tous les détails relatifs à l'inscription des délégués et à leur hébergement.

\*

\* \*

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.



Najma HEPTULLA  
Présidente  
du Conseil de l'Union interparlementaire



Anders B. JOHNSON  
Secrétaire général  
de l'Union interparlementaire